



Palézieux, le 28 octobre 2008

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal no 14/08 sur le budget de la caisse communale pour l'année 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Palézieux soumet à votre approbation le budget de la caisse communale pour l'année 2009, lequel appelle quelques explications et commentaires :

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### Section 10 Autorités

La somme de **Fr. 121'500.--** attribuée à ce poste couvrira les indemnités allouées au Conseil communal (Fr. 7'500.--), à la Municipalité (Fr. 94'000.--), ainsi que les frais de réceptions et manifestations (Fr. 20'000.--). Au compte 102.306.0, les vacations de la Municipalité sont revues à la baisse en raison du total enregistré pour l'année 2007 et de la situation au 30.06.2008 (env. Fr. 25'000.--).

Dans les produits, le montant de **Fr. 1'000.--** inscrit sous 102.436.1 "Remboursement de tiers" concerne le remboursement des vacations des Municipaux que la commune va percevoir des différents comités et associations.

#### Section 11 Administration

**Fr. 692'150.--** sont prévus pour couvrir les salaires du personnel administratif, les charges sociales et les divers frais concernant l'administration. Les traitements ont, pour le moment, été indexés (+1%), l'indice suisse des prix à la consommation au 31.12.08 déterminera si le renchérissement du coût de la vie pourra être accordé.

Au compte 11.301.0, la Municipalité prévoit l'engagement d'un nouveau collaborateur, à temps partiel, au sein de l'administration communale. Ceci afin de seconder le Secrétaire municipal dans l'exécution de ses tâches et également d'effectuer des remplacements au contrôle des habitants et à la bourse, en cas de nécessité. Il avait déjà été question de la création de ce poste supplémentaire lors de l'établissement du budget 2008, mais vu le résultat du budget, ce montant avait été retiré. Aujourd'hui, un poste supplémentaire s'avère indispensable au vu des heures supplémentaires effectuées principalement par le Secrétaire.

La hausse aux comptes 11.303.0 "Assurances sociales", 11.304.0 "Caisse de pensions" et 11.305.0 "Assurances accidents et maladie" est à mettre en relation avec l'augmentation de salaire prévue au compte 11.301.0





Au compte 11.309.0, M. Jean-Daniel Graz, Secrétaire municipal, a débuté une formation pour l'obtention du Diplôme inter-cantonal de cadre en administration communale. La Municipalité a décidé de participer à hauteur de 75% des frais de cours, soit env. Fr. 4'000.-- pour l'année 2009.

Achats de mobilier et matériel, 11.311.0, le remplacement du central téléphonique devenu désuet et irréparable en cas de panne (env. Fr. 8'300.--), l'adaptation de notre programme informatique pour les nouveaux numéros AVS (selon la loi sur l'harmonisation des registres) ainsi qu'éventuellement un nouvel outil de gestion de notre site internet sont prévus à ce poste.

Au compte 11.315.0 "Entretien des machines de bureau", nous trouvons la maintenance annuelle du logiciel de gestion communale, du matériel informatique, du logiciel Géo-Concept, éventuellement du nouveau site internet ainsi que la location de notre photocopieur équipé depuis peu d'une plieuse-agrafeuse. Celle-ci nous permet ainsi une augmentation de la productivité, par le biais d'un gain de temps sur les tâches d'impression des documents.

Notre cotisation à Creditreform (société de recouvrement de créances) a été résiliée pour le 31.12.2008, compte 11.318.4. En effet, le coût de cette cotisation était trop élevé en fonction des montants à récupérer.

Le compte 11.318.6 est revu à la hausse en raison d'assurances complémentaires intégrées dans notre assurance responsabilité civile.

#### Compte 11.318.9 Honoraires étude fusion

Un nouveau compte 11.318.9 a été créé concernant l'étude de fusion. Comme indiqué lors de la présentation du préavis municipal 01/08 un montant de l'ordre de Fr. 50'000.-- sera porté au budget, annuellement. Pour rappel, ce montant comprend d'une part les indemnités des membres des commissions et d'autre part les frais d'étude.

#### Compte 11.351.0 Participation à des charges cantonales

Un montant de Fr. 114'000.-- est budgétisé au compte 11.351.0 "Participation à des charges cantonales" pour la part à l'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé. Cette augmentation est liée principalement au M2 et s'explique d'une part, par des coûts d'exploitation plus importants qu'en 2008 car l'exploitation du M2 se déroulera sur une année complète dès 2009 et, d'autre part, par le début de la prise en charge des amortissements d'exploitation du M2. Par ailleurs, mais dans une moindre mesure, cette hausse s'explique également par des coûts supplémentaires découlant de l'extension 2009 de la communauté tarifaire Mobilis. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le taux de la participation du canton passe de 33 à 50%. Celui des communes est maintenu à 30% de la part cantonale.





### Compte 11.352.3 Participation ARO

Notre cotisation à l'ARO est revue à la hausse, elle sera calculée à 70% par rapport au nombre d'habitants au 31.12.2008 et à 30% selon la masse contributive.

Notre contribution au Fonds sportif et culturel intercommunal géré par la Municipalité de Maraçon s'élève à Fr. 15.-- par habitant. La répartition des subventions est décidée en assemblée des syndics. Par ailleurs, nous rajoutons le montant de nos cotisations courantes et prévoyons également quelques dons qui ne seraient pas pris en charge par le Fonds intercommunal, de ce fait le compte 11.365.0 "Dons et cotisations" affiche un total de **Fr. 25'000.--**.

La nouvelle loi sur l'énergie oblige les nouvelles constructions à utiliser des énergies renouvelables, la Municipalité a donc décidé de ne plus octroyer de subvention à cet effet.

Aux revenus, **Fr. 66'550.--** ont été budgétisés pour :

- les produits des émoluments de Fr. 30'000.--;
- des remboursements de frais divers, notamment la facturation des salaires à la Commune des Tavernes pour la tenue du contrôle des habitants et de la bourse, la différence de Fr. 3'000.-- par rapport au budget 2008 concerne les coûts des locaux transférés au compte 351.436.0;
- ainsi que les recettes des ventes de cartes journalières des CFF.

## 2. FINANCES

### Sections 21 et 22 Impôts, Service financier

**Aux charges**, un montant de **Fr. 20'000.--** est inscrit pour des défalcatons sur impôts et contributions non récupérables (21.330.0).

L'endettement de la Commune nous oblige à prévoir une somme de **Fr. 105'000.--** pour couvrir les intérêts bancaires des dettes à long terme (22.322.3).

Suite à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les acomptes pour la péréquation 2009 sont fixés en fonction du bouclage 2007. L'alimentation au fonds de péréquation reste de 13 points d'impôt (valeur du point communal 29'564.--), soit **Fr. 385'000.--** au compte 22.352.0 "Fonds de péréquation horizontal".

**Aux revenus**, un montant total de **Fr. 2'313'700.--** concernant l'encaissement des impôts est budgétisé.



Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés selon l'évaluation des recettes fiscales transmise par l'Administration cantonale des impôts.

Bien que la situation économique semble actuellement incertaine, et en tenant compte d'une estimation prudente ainsi que des résultats des exercices précédents, les impôts sur les bénéfices des sociétés (21.401.1) ont été revus à la hausse de 50'000.--.

Le résultat de la péréquation directe nette (comptes 22.352.0 et 22.452.0) se monte à env. **Fr. 225'000.--**, en notre faveur. Concernant les dépenses thématiques, par prudence, aucune entrée n'est budgétisée. En effet, l'exercice 2009 tiendra compte de l'acompte 2009, basé sur le bouclage 2007 (Fr. 182'942.--), ainsi que du décompte final 2008 (différence entre l'acompte et le bouclage). Nous vous rappelons que le bouclage des dépenses thématiques 2006 nous a rapporté un montant d'env. Fr. 360'000.-- (référence pour l'acompte 2008), en raison d'importants investissements liés aux routes et que pour l'année 2008 le résultat ne sera sans doute pas aussi élevé. Notre retour de la péréquation pour les dépenses thématiques sera probablement nul.

2008	2009	2010
Acomptes (calculés sur résultat final 2006)	Acomptes (calculés sur résultat final 2007)	Acomptes (calculés sur résultat final 2008)
+ / - solde décompte résultat final 2007	+ / - solde décompte résultat final 2008	+ / - solde décompte résultat final 2009
= montant péréquation 2008	= montant péréquation 2009	= montant péréquation 2010

### Sections 23 Amortissements et réserves

L'amortissement du mobilier est en baisse, ceci en raison d'un amortissement supplémentaire effectué au 31.12.2007.

Les amortissements du patrimoine administratif sont en hausse. Ceci provient de travaux d'investissements arrivés à terme que nous avons l'obligation d'amortir sur 10 ou 30 ans, en fonction de la nature de l'investissement.

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

#### Section 31 Terrains

Rien de spécial à signaler.



Section 32 **Forêts**

La Municipalité prévoit un montant de **Fr. 52'677.--** dans les charges et **Fr. 41'000.--** dans les produits.

La création du Groupement forestier de la Haute-Broye et l'adoption des nouveaux statuts (préavis municipal 06/08) n'entraînent pas de grands changements au niveau de notre budget si ce n'est notre participation au traitement du garde forestier qui est revue à la baisse (32.351.0).

Section 35 **Bâtiments communaux**

a) **Bâtiments divers** :

Aux charges, sur une somme de **Fr. 151'537.--**, la Municipalité prévoit l'achat de nouvelles chaises pour l'Auberge, l'installation d'un sas de fermeture avec bâche au stand de tir, le financement de baffles acoustiques installées à la buvette du stand de tir et un montant d'env. Fr. 2'000.-- pour des achats imprévus, soit **Fr. 15'000.--** au compte 351.311.0 "Achats de mobilier et de matériel".

**Fr. 30'000.--** sont attribués à l'achat d'électricité, de combustible et d'eau, ce montant est revu à la hausse en raison de l'augmentation du prix de l'électricité.

Concernant les entretiens des immeubles et des installations, nous avons décidé de renouveler les mêmes montants que prévus au budget 2008, soit **Fr. 15'000.--** à chacun des deux comptes (351.314.0/351.315.1). Ces sommes serviront à l'entretien courant ainsi qu'à divers dépannages d'installations de nos bâtiments communaux.

Les montants de **Fr. 11'000.--** pour les assurances et **Fr. 45'000.--** à l'amortissement des immeubles sont également budgétisés.

Aux revenus, le montant de **Fr. 178'000.--** représente les loyers à encaisser pour les appartements appartenant à la Commune, l'auberge communale ainsi que les autres bâtiments communaux (stand tir, battoir, salles etc...).

b) **Bâtiments scolaires** : (centre scolaire + pavillons de Palézieux-Gare)

Aux charges, **Fr. 756'980.--** ont été budgétisés, tenant compte principalement des intérêts des emprunts, pour le centre scolaire (**Fr. 140'000.--**) et pour les pavillons (**Fr. 20'000.--**), des amortissements (**Fr. 305'600.--** et **Fr. 15'800.--**) ainsi que des différents frais nécessaires à l'exploitation de ces immeubles.



Le compte 352.301.0 "Traitements conciergerie" du centre scolaire, comprend l'engagement de deux jeunes de la Commune, pour 3 semaines, comme aides pour le nettoyage du collège durant les vacances scolaires d'été.

Tout comme au chapitre des "Bâtiments divers", le compte 352.312.0 "Achats d'électricité, combustible, eau" a été revu à la hausse.

Mis à part des entretiens courants, au niveau du compte d'entretien des installations (352.315.0) pour le centre scolaire, il est nécessaire de procéder :

- au changement des appliques dans les couloirs,
- à la réparation de stores,
- à l'entretien du chauffage,
- à la vidange de la station de relevage, qui doit être effectuée tous les deux ans.

Concernant les pavillons scolaires, grâce à l'installation du thermostat pour l'abaissement de la température, nous espérons pouvoir encore économiser notre consommation de chauffage (353.312.0).

Aux produits, les **Fr. 516'792.--** représentent les loyers des classes, de l'appartement du concierge ainsi que de la salle polyvalente.

#### 4. TRAVAUX

##### Section 43 Routes

Les traitements, l'entretien des routes et des chemins, le déneigement, le marquage, l'achat de matériaux et de fournitures diverses, l'entretien des véhicules ainsi que les frais d'électricité et d'entretien de l'éclairage public ont été estimés à **Fr. 301'526.--**.

Dans ce montant, la Municipalité prévoit l'achat d'une machine multi-fonctions (épareuse, balayeuse, etc ...) pour un montant d'env. Fr. 14'000.-- (431.311.0), cette dernière sera utilisée par nos employés communaux pour l'entretien des routes et trottoirs mais également des extérieurs du collège et des pavillons. Cet achat permettra un gain de productivité considérable, notamment en supprimant nombre de travaux réalisés aujourd'hui "à la main", tels que débroussailleuse ou balayage.

Au compte 431.314.0 "Entretien des routes et des chemins", le montant prévu à ce compte servira à la réfection de divers chemins communaux ainsi qu'à l'entretien courant de nos routes et chemins.

La Municipalité prévoit des frais d'ingénieurs et de notaires pour le transfert de routes au domaine public communal (431.318.5).



Pour l'éclairage public, nous tenons à préciser que le compte 432.314.0 "Entretien des installations", **Fr. 10'000.--**, concerne notre contrat d'entretien annuel ainsi que deux éventuels dépannages.

Section 44 **Parcs, promenades et cimetière**

Rien de spécial à signaler.

Section 45 **Ordures ménagères et décharge**

Les charges ont été évaluées à **Fr. 246'555.--** contre **Fr. 134'500.--** aux produits.

Au compte 45.311.0, le stock de sacs poubelle devra être complété.

45.318.0 "Frais d'élimination des ordures", ce compte est revu à la hausse. Il comprend toutes les factures pour l'élimination des ordures ménagères, des déchets encombrants et des différentes filières. Concernant la SATOM, les communes vaudoises sont amenées à participer au rattrapage de l'écart de subventionnement entre les cantons de Vaud et du Valais. Ce dernier est calculé sur le nombre de part d'actions et se fera sur 5 années comptables (2007-2011) env. Fr. 7'800.00/an pour notre Commune.

L'amortissement de la déchetterie se monte à **Fr. 15'000.--** par an (45.331.1).

Section 46 **Réseaux d'égouts, d'épuration**

Les dépenses prévues à ce chapitre se chiffrent à **Fr. 174'406.--**.

Les frais de raccordement devraient se monter à env. **Fr. 20'000.--** (46.314.2).

Les prévisions de la participation V.O.G. se montent à **Fr. 114'000.--** (46.352.0). Ce chiffre est à la baisse en raison d'un investissement amorti.

En ce qui concerne le collecteur de Serix, notre commune verse annuellement à la commune d'Oron-la-Ville un montant forfaitaire de **Fr. 5'500.--** pour le transit des eaux usées sur son réseau (46.352.1).

La Municipalité a estimé les revenus à **Fr. 171'900.--**, correspondant aux taxes de raccordement et à la taxe annuelle d'épuration.





## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Sections 51 à 54 Enseignement

Les montants suivants sont budgétisés :

- Etablissement scolaire Oron-Palézieux Fr. 637'000.--

Pour information, notre participation aux transports des élèves se monte à env. Fr. 134'000.--.

- Unité d'accueil pour écoliers "L'Ilot" Fr. 18'800.--

Notre participation à "L'Ilot" sera supprimée lors de l'entrée en vigueur de l'APERO, cependant il nous a été conseillé de prévoir tout de même ce montant à notre budget 2009.

Le montant de Fr. 5'000.-- au compte 52.366.0 "Frais de transport et de pensions" est prévu pour financer les transports des élèves qui suivent une 10<sup>ème</sup> année de rattachement ainsi que d'éventuels frais de repas.

- Enseignement spécialisé Fr. 67'000.--

Le Canton nous donne les explications suivantes :

*La hausse de ce régime découle de la poursuite de la mise en place de la mesure No 7 du plan de législature, en particulier de l'objectif visant à "favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap dans la scolarité obligatoire, en application de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Cela a pour conséquence :*

- l'augmentation du nombre d'enseignants intervenants dans les établissements de l'école ordinaire pour permettre le maintien d'élèves en situation de handicap ;
- la création d'une structure de transition pour jeunes atteints d'autisme (15-20 ans) ;
- le renforcement des structures de transition école-métier permettant l'intégration d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé dans la vie professionnelle ;
- la création et le renforcement des unités d'accueil temporaire permettant le maintien d'enfants au sein de leur famille, évitant ainsi un placement en internat.

Notre participation se monte à Fr. 1.05 par habitant pour l'office d'orientation professionnelle (54.352.0). Elle comprend :

- les frais de financement des locaux,
- les frais d'équipement en mobilier,
- les prestations d'informations et de conseils personnalisés en matière d'orientation scolaire et professionnelle.



## Section 58 Temples et cultes

Un réexamen de la police mobilière du temple (58.318.0) augmente notre prime. Cette dernière nous est remboursée par la régie paroissiale lors de l'établissement du décompte final (58.452.1).

La participation à la Paroisse Oron-Palézieux est chiffrée à Fr. 17.-- par habitant. D'autre part, les communes contribuent à raison d'env. Fr. 4.20 par habitant, aux paroisses catholique et de langue allemande (58.365.0)

## 6. POLICE

### Section 60 Police et inhumations

Fr. 30'478.-- aux charges et Fr. 35'000.-- aux produits sont estimés dans ce chapitre.

Au compte 60.301.0 "Traitements", afin de renforcer les contrôles actuels des parkings, nous prévoyons l'engagement d'une personne chargée d'effectuer une tournée supplémentaire par semaine. Il s'agit du seul moyen de garantir que les règles de parcage soient respectées et notamment d'éviter que les pendulaires ne parquent quotidiennement la journée durant sur les zones bleues, prévues pour faciliter le parcage des clients des commerces locaux.

### Sections 65 et 66 Défense contre l'incendie et Protection civile

Au chapitre "Défense contre l'incendie", les charges et les produits sont estimés à Fr. 25'550.-- pour les premières et à Fr. 19'000.-- pour les deuxièmes.

Le compte 65.312.0 "Achat d'électricité et de carburant" est revu à la hausse.

La révision de l'assurance incendie mobilière (65.318.0) augmente notre prime.

Au chapitre "Protection Civile", au compte 66.352.0, le montant de **Fr. 24'350.--** (Fr. 19.-- par habitant) couvrira les frais de l'ORPCi.

Aux produits, nous inscrivons au compte 66.451.0 "Participation du Canton", **Fr. 960.--**, l'octroi d'une contribution fédérale destinée aux frais d'entretien des constructions de protection civile (poste de commandement, poste sanitaire, locaux à matériel). Ce montant, versé annuellement, servira à l'inspection fédérale des installations électriques à courant fort (tous les 10 ans, env. Fr. 1'100.--) et au contrôle périodique cantonal (tous



les 7 ans, gratuit) qui seront désormais entièrement à charge des communes propriétaires de constructions.

## 7. SECURITE SOCIALE

### Section 71 Service social

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les communes contribuent au budget de la Fondation sous la forme d'un montant par habitant. Ce montant est fixé par un décret du Grand Conseil tous les deux ans, après consultation des communes. Le montant est de Fr. 5.-- par habitant. De plus dans le cadre de la formation de réseaux demandées (au moins deux des trois types d'accueil préscolaire, parascolaire et familial de jour, plus au moins une commune), une contribution des communes en tant qu'employeurs est également requise. Celle-ci sera calculée sur la masse salariale des employés de la commune. La Fondation n'accordera des subventions que par l'intermédiaire des réseaux reconnus. Au total la somme de **Fr. 7'000.--** est prévue au compte 71.351.0 "Participation à des charges cantonales LAJE".

Notre participation à l'ARO concernant le fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance (Fr. 8.-- par habitant) ainsi que notre contribution au Service des Mamans de Jour du district d'Oron et de Forel-Lavaux (Fr. 1.50 par habitant) se monte à **Fr. 12'500.--**, porté au compte 71.352.4 "Part ARO et divers, fonds petite enfance". Cette participation sera supprimée lors de l'entrée en vigueur de l'APERO, cependant il nous a été conseillé de prévoir tout de même ce montant à notre budget 2009, dans l'hypothèse où le réseau ne pourrait pas entrer en vigueur en 2009. Il est vraisemblable que ce montant n'aura pas besoin d'être utilisé.

Un nouveau compte a été créé 71.352.5 "Part Association Petite Enfance Région Oron". Pour faire suite à notre adhésion au réseau APERO (préavis municipal 10/08) et à son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, notre participation se monte à Fr. 20.-- par habitant, soit un total de **Fr. 26'000.--**.

Le montant de **Fr. 2'200.--**, au compte 71.365.0 "Aides, subventions à institutions privées", représente notre aide à la Ludothèque de Serix, à raison de Fr. 100.-- par mois.

La Municipalité a décidé de maintenir sa propre participation aux loyers de celle-ci, bien qu'un montant de Fr. 1'000.-- par an soit versé au travers du fonds intercommunal. Le solde, soit Fr. 1'000.-- est destiné à l'octroi d'éventuels dons.



## Section 72

### Prévoyance et aide sociale

Au compte 72.351.0 "Participation à des charges cantonales", Fr. 520'000.-- représente notre participation à la facture sociale.

La hausse par rapport au budget 2008 devrait atteindre 63.3 millions, soit 10.3%.

Le Canton nous donne les explications suivantes :

*Le Canton de Vaud a bénéficié en 2008 de recettes supplémentaires exceptionnelles au titre de la régularisation des engagements financiers de la Confédération résultant de l'ancien droit régissant l'enveloppe fédérale pour les subsides à l'assurance-maladie. En 2009, cette recette exceptionnelle disparaît. La Confédération ne verse plus que l'enveloppe de base.*

*L'entrée en vigueur complète des dispositions de la nouvelle Loi fédérale sur l'asile alourdit la facture de 28 millions bruts, dont la moitié est assumée par les communes, l'autre par le canton.*

Il faut également tenir compte des effets démographiques et l'indexation des salaires dans les institutions et établissements médico-sociaux qui se répercute notamment sur les prix des journées.

Il y a lieu de prévoir un montant de Fr. 15.90 par habitant pour notre participation à l'AAS (Agence d'Assurances Sociales). Le total de Fr. 20'500.-- est reporté au compte 72.352.0 "Participation RAS et AAS".

## Section 73

### Santé publique

Les **Fr. 106'500.--** représentent le coût du maintien à domicile; selon renseignements de l'OMSV, la contribution des communes à inscrire dans les budgets est de Fr. 83.-- par habitant. L'augmentation importante des prestations à réaliser est à mettre en lien avec les facteurs essentiels suivants :

- augmentation de la population moyenne vaudoise de 1.2%
- impact du vieillissement de la population de 0.6%
- augmentation des prestations demandées par les clients actuels de 2.8%

L'augmentation de Fr. 6.90 par rapport au budget 2008 se découpe de la manière suivante :

- financement de la hausse d'activité : Fr. 3.--
- financement des effets salariaux : Fr. 3.90

L'hypothèse présentée tient compte d'une indexation des salaires de 2.3%, qui doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'Etat en novembre.



## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### Section 81 Service des eaux

La mise en place du SIDEHB en 2003 nous invite à inscrire dans ce budget un montant concernant les salaires des employés communaux pour les relevés des compteurs. Ce montant nous sera remboursé par l'Association.

Une somme de **Fr. 1'000.--** est prévue pour des travaux liés à la source des fontaines et d'éventuels autres entretiens du réseau concernant nos sources privées (81.314.0).

### CONCLUSIONS :

La Municipalité a étudié et chiffré en détail, le plus exactement possible, chaque rubrique. Elle estime avoir évalué au plus précis les montants des charges et des produits, mais constate que les charges liées (charges cantonales avec participation communales) deviennent de plus en plus élevées et pèsent très lourdement sur le résultat de ce budget.

Il faut relever que ce budget a été calculé avec une population de 1280 habitants.

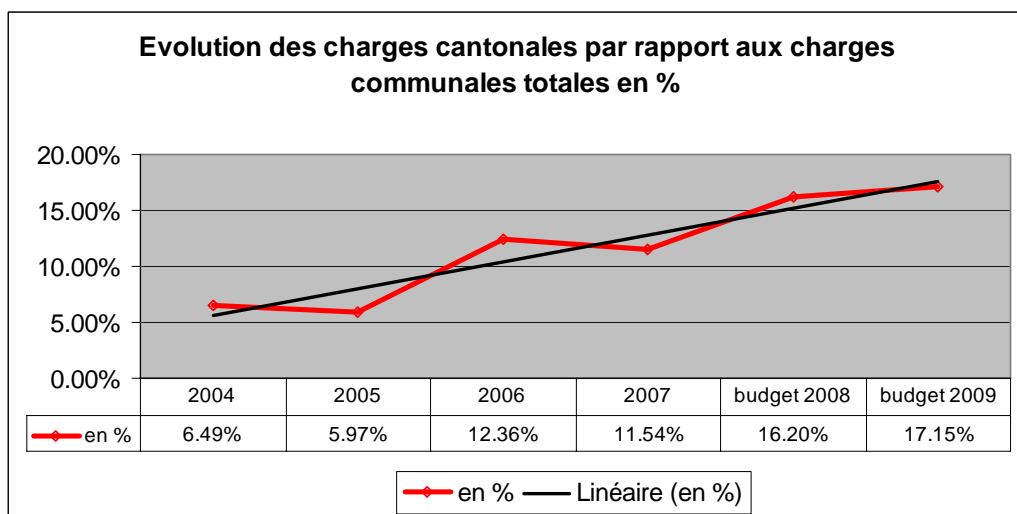
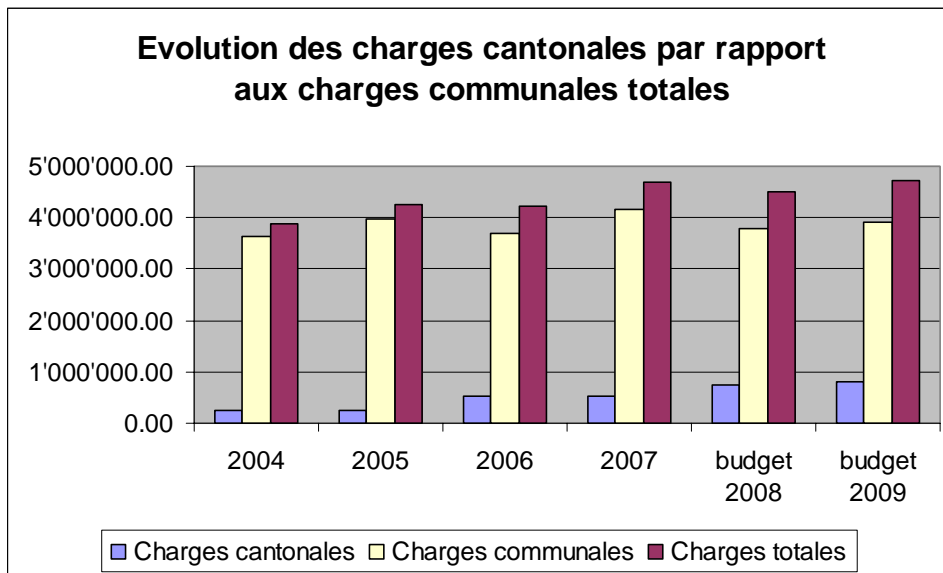
En conséquence, les charges, **Fr. 4'709'595.--**, ont augmenté de **Fr. 198'125.--** par rapport au budget 2008.

Quant aux revenus, **Fr. 4'170'473.--**, ils sont en augmentation de **Fr. 54'071.--**.

Nous ne vous cachons pas que la situation devient inquiétante au niveau des reports de charges, pour preuve le tableau ci-dessous :

	Budget 2008	Budget 2009	Différence
Transports	86'000.--	114'000.--	+28'000.--
Facture sociale	546'000.--	587'000.--	+41'000.--
OMSV	97'000.--	106'500.--	+9'500.--
<b>Sous-total</b>	<b>729'000.--</b>	<b>807'500.--</b>	<b>+78'500.--</b>
Fusion	0.--	50'000.--	+50'000.--
Réseau APERO	0.--	26'000.--	+26'000.--
<b>TOTAL</b>	<b>729'000.--</b>	<b>883'500.--</b>	<b>+154'500.--</b>

La part des charges cantonales (Fr. 807'500.--) représente plus de 17% des charges budgétées.



Nous vous rappelons qu'avec l'entrée en vigueur de l'APER0, notre participation aux frais de l'Ilot ainsi que notre cotisation à l'ARO pour la petite enfance seraient supprimées, soit Fr. 31'300.--.

La marge d'autofinancement (résultat des produits moins les charges avant amortissements) se situe autour de -Fr. 23'000.--. L'autofinancement représente le financement des investissements par des moyens internes. Ce montant ne sera pas suffisant tenant compte de nos amortissements comptables d'env. Fr. 515'000.-- par année. A ce stade, ne pas dégager un excédent de revenus signifie que la commune ne couvre pas ses dépenses courantes, avant même de s'être occupé des amortissements.



Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux



Ces différentes remarques amènent la Municipalité à vous présenter un budget déficitaire de

**Fr. 539'122.--**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'accepter ce budget tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe TAILLENS

Jean-Daniel GRAZ